

ATTF

Association des Techniciens supérieurs
Territoriaux de France

37^e

Congrès
National

Actes des colloques

RENNES

12 au 14
octobre
2005

Nouvelles
Technologies de
l'Information et de la
Communication



*L'ATTF adresse ses plus vifs remerciements à tous ceux qui ont permis la réussite de ces journées, de près ou de loin, aux animateurs et bien sûr à tous les intervenants.
Et reste à la disposition de tous.*

Eric SALVO - Jean Paul TRUFFY

Repères, Adresses Utiles :

Association des Maires de France / Mairie 2000

41, quai d'Orsay 75343 PARIS cedex 07 - tél. 01 44 18 14 14
site : www.amf.asso.fr

Association des Maires d'Ille et Vilaine centre Affaire
Alphasis 35760 SAINT GREGOIRE - tél. 02 99 23 68 10
site : <http://www.amf35.asso.fr/>

Assemblée Nationale Palais Bourbon
126, rue Université 75007 PARIS - tél. 01 40 63 60 00
site : <http://www.assemblee-nationale.fr/>

**Autorité de Régulation des Communications
Electroniques et des Postes (ARCEP)**
7, sq Max Hymans 75730 PARIS CEDEX 15 - tél. 01 40 47 70 00
site : <http://www.art-telecom.fr/>

Association Française des Opérateurs Mobiles (AFOM)
23, rue d'Artois 75008 PARIS - tél. 01.56.88.60.00
site : www.afom.fr

EDF - EDEV- CPL Technologie 1, avenue Général de
Gaulle 92140 CLAMART - tél : 01.41.33.97.53

France Télécom - D.R Bretagne - Développement ,
2, rue de la Mabilais , 35032 RENNES Cedex - tél : 02 99 01 11 11
site : www.francetelecom.com/bretagne,
<http://www.francetelecom.com/fr/espaces/colocales/index.html>
<http://www.francetelecom.com/fr/groupe/rd/>
<http://www.francetelecom.com/fr/espaces/colocales/internet/hautdebit/expe/>
<http://www.francetelecom.com/sirius/rd/fr/ddm/fr/technologies/ddm200306/dossier.php>

@rteria - RTE 1, Terrasse Bellini TSA 41000 92 919
LA DEFENSE cedex - site : <http://www.arteria.fr/>

Club des Acteurs de la Télémedecine (CATEL imm Piren-PIBS)
rue Henri Becquerel 56000 VANNES - tél : 02 97 68 14 03
site : <http://www.portailtelesante.org/>

Ville de LORIENT direction SI

2, bd Général Leclerc 56100 LORIENT
tél : 02 97 02 22 00 - site : <http://www.lorient.com/>

Pays du Trégor Goëlo 126, rue Aérodrome 22300 LANNION
tél. 02 96 48 66 33

site : <http://www.paystregorgoelo.com/>
<http://www.bretagne.region.francetelecom.fr/searen.htm>

**Association des professionnels internet des collectivités
publiques locales (APRONET)** 26, rue Beaurepaire
49100 ANGERS - site : <http://www.apronet.asso.fr/>

Fondation Internet nouvelle génération (FING)
70, rue Amelot, 75011 PARIS - tél. 01 43 38 62 62
mail : infos@fing.org / site : <http://www.fing.org/>

Ville de RENNES Hôtel de Ville BP 3126 35031 RENNES Cedex
tél. 02 23 62 10 10 - site : <http://www.ville-rennes.fr>
<http://www.citevisions.rennes.fr/>

**Collectif des Réseaux d'Accès aux Technologies
de l'Information en France (CRÉATIF)**
CRÉATIF - ARTESI Ile-de-France
15, boulevard de la Tour Maubourg 75007 PARIS
tél. 01 53 85 92 20 - site : <http://www.creatif-public.net/>

Ville de SAINT JACQUES de la LANDE 35
1, rue des 25 Fusillés 35136 ST JACQUES DE LA LANDE
tél. 02 99 29 75 30
site : <http://www.ville-st-jacques-de-la-lande.fr/>

Conseil Général d'ILLE et VILAINE 35
Hôtel du Département 1, avenue de la Préfecture CS 24218
35042 RENNES Cedex - tél. 02 99 02 35 35
site : <http://www.ille-et-vilaine.fr/>
<http://www.ille-et-vilaine.fr/NASApp/instra404/index.html>

**Association des villes et collectivités pour les communications
électroniques et l'audiovisuel (AVICCA)**
11, rue La Fayette 75009 PARIS - tél. 01 42 81 59 99
mail : avicca@avicca.org - site : <http://www.avicca.org/>

**Mission pour l'Electronique, l'Informatique, et
les Télécommunications de l'Ouest (MEITO)**
11, rue du Clos Courtel 35700 RENNES - tél. 02 99 84 85 00
mail : info@meito.com - site : <http://www.meito.com/fr/>



J.M. Chaussonnerie

Crédit illustrations :

Les intervenants et J.M. Chaussonnerie
pour ATTF
Seules quelques illustrations extraites
des diaporamas présentées par certains
intervenants ont été reproduites ici.

NOUVELLES TECHNOLOGIES de L'INFORMATION et de la COMMUNICATION

37^e Congrès national de l'ATTF - Rennes, le 12 octobre 2005

TIC : NOUVEAUX SERVICES @UX HABITANTS

Débat co-organisé par l'Association des Maires de France et l'Association des Techniciens supérieurs Territoriaux de France, animé par Dominique CAILLAUD, Député Maire de Saint Florent des Bois, Président de la Commission TIC à l'AMF, auquel participaient :

Auguste FAUVEL, *Président de l'Association des Maires d'Ille et Vilaine*

Guillaume GIBERT, *Chargé des relations avec les collectivités locales, ARCEP*

Emmanuel VILLEMAIN, *Responsable relations extérieures, AFOM*

Jean Michel MOULARD, *Directeur opérations, EDF - EDEV-CPL Technologie*

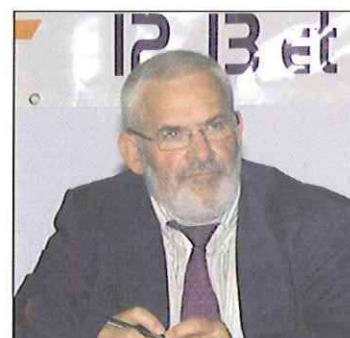
François LECLERC, *Direction régionale Bretagne France Télécom*

Jacques VIGEZZI, *Directeur projet réseaux, @RTERIA - RTE*

Pierre TRAINÉAU, *Directeur du CATEL (Club des Associations de la Télésanté)*

Alain VANNIER, *Directeur des systèmes d'information de la ville de Lorient*

Joel LE JEUNE, *Maire de Trédrez-Locquémeau, Pays du Trégor-Goelo*



Auguste Fauvel



Dominique Caillaud

L'approche des élus

Auguste FAUVEL indique que L'AM d'Ille-et-Vilaine se réjouit d'accueillir ce colloque sur les nouveaux services aux habitants et sur les TIC. Ces derniers sont en effet un moyen de rapprocher les citoyens de nos administrations, à condition que tous y aient accès. Les administrés disposent d'information sur la vie des communes et les élus connaissent leurs attentes grâce aux courriers électroniques.

Dominique CAILLAUD considère que les nouveaux services à la population posent deux questions : comment faire pour que tous les citoyens aient accès aux réseaux hauts débits et comment prendre en compte les différents besoins en matière de débits, sachant qu'une entreprise industrielle n'utilise pas son réseau de la même manière qu'un particulier ou un hôpital.

L'accès pour tous : état des lieux

1- Etat des lieux des réseaux haut débit en France

Guillaume GIBERT précise que l'Autorité de régulation des communications électroniques et des Postes (ARCEP) est en charge de la régulation du marché des télécoms, et présente aujourd'hui l'évolution que nous souhaitons constater dans quelques années, en particulier concernant le rôle des collectivités territoriales.

Le réseau haut débit français est le premier en Europe. Le marché résidentiel est partagé entre sept acteurs et est dynamique. La concentration est plus forte sur le marché professionnel. Globalement, au fil du temps, les tarifs ont baissé et la fourchette de prix s'est rétrécie.

Parallèlement aux tarifs se pose la question de la couverture territoriale. Sur ce point, le dégroupage, qui permet à des concurrents de l'opérateur histo-

**Le réseau haut débit
français est
le premier en Europe.**



Guillaume Gibert

Globalement, au fil du temps, les tarifs ont baissé et la fourchette de prix s'est rétrécie.

rique d'accéder au réseau de ce dernier, joue un rôle essentiel, car il offre à ces concurrents la possibilité de se différencier en termes de services. Toutefois, en France, les zones dégroupées sont limitées à certaines portions du territoire. Or la concurrence permet d'augmenter les débits et favorise la baisse des tarifs. Concrètement, dans une vingtaine de départements français, entre 45 et 75 % ont accès à des offres haut débit. Dans de nombreuses zones, la seule offre est celle de France Télécom. L'ARCEP a toutefois pour volonté que ces zones se réduisent à l'avenir. Il subsiste en outre des zones qui ne sont pas couvertes par un réseau haut débit autre que le réseau par satellite, dont le coût n'est pas compétitif, au moins pour le secteur des particuliers.

Les collectivités locales jouent un rôle particulier, car elles peuvent réaliser des travaux de génie civil, et établir ou exploiter des réseaux pour les opérateurs. Le législateur accepte en outre que les collectivités soient fournisseurs de services sous conditions auprès des habitants, mais aucune ne s'est encore lancée dans une telle démarche. Les collectivités doivent en outre ouvrir leurs réseaux à tous les opérateurs. Il semble dans ce cadre préférable de confier la gestion à un délégataire privé.

sont de fait intéressés essentiellement aux grandes agglomérations et aux axes principaux. Les autres initiatives de développement émanent des collectivités locales, qui gèrent 20 % des répartiteurs de dégroupage.

2 - L'action de l'Association Française des opérateurs de téléphonie mobile

Emmanuel VILLEMAIN, responsable des relations extérieures et gestion du patrimoine, Bouygtel région Ouest indique que l'AFOM regroupe l'ensemble des opérateurs de téléphonie mobile. Elle est née de la volonté des opérateurs de traiter en commun certains sujets d'intérêt général et non concurrentiels. Son objectif est de favoriser un développement durable, harmonieux et responsable de la téléphonie mobile (environnement, aménagement du territoire, vol de mobiles, radiofréquence et santé, téléphonie et personnes handicapées, mobiles et sécurité routière, usage du mobile par les enfants, intégration paysagère, ...).

Les missions de l'AFOM :

- Elle traite des sujets de société relatifs à la téléphonie mobile, non concurrentiels et appelant une réponse collective des trois opérateurs.
- Sur ces sujets, elle définit avec les opérateurs, des pratiques responsables communes et en informe le public.
- Elle est l'interface des institutions et présente les points de vue du secteur dans les domaines législatifs et réglementaires relatifs à la téléphonie mobile.

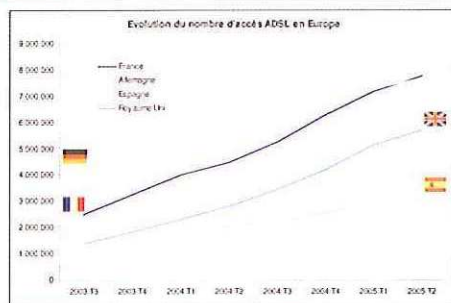
Les cinq principes de la philosophie d'action de l'AFOM :

- Travailler à la recherche de positions et solutions communes aux trois opérateurs.
- Mettre en œuvre des bonnes pratiques, dans une perspective durable.
- Mobiliser les acteurs et les partenaires les plus pertinents pour mieux servir l'intérêt général.
- Informer les publics concernés.
- Mesurer concrètement les résultats.

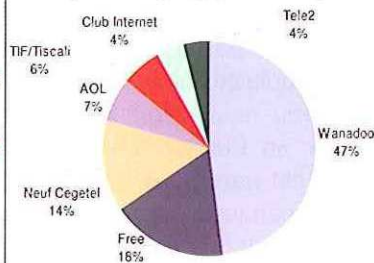
Panorama du marché de détail du haut débit

Les derniers chiffres

- 7 935 900 accès haut débit au 30 juin 2005 : 7 410 000 ADSL (93 %) et 520 000 par câble (6,9 %).
- Le marché haut débit professionnel compte de l'ordre de 190 000 accès, dont 180 000 en Turbo DSL et 10 000 en dégroupage.
- La France occupe désormais la première place en Europe en termes de nombre d'accès DSL.



Répartition du parc (septembre 2005)



A ce jour, les initiatives prises par les collectivités sont hétérogènes. L'Association des Villes câblées a recensé 62 projets, dont cinq émanant de régions. Les opérateurs privés se



Emmanuel
Villemain

Par ailleurs, l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences) diffuse une carte de l'ensemble des antennes implantées en France disponible sur le site www.cartoradio.fr

La téléphonie mobile s'est développée très rapidement et regroupe aujourd'hui plus de 200 000 emplois. Trois Français sur quatre disposent d'un téléphone mobile et 500 000 appels sont passés chaque seconde.

De fait, les champs électromagnétiques sont très nombreux en France et dans le monde, depuis les basses fréquences jusqu'aux très hautes fréquences en passant par l'électricité, la radio, la télévision, le SAMU, la police, la gendarmerie, la téléphonie mobile, l'armée, les appareils domestiques (ordinateur, four, sèche-cheveux,...). Les fréquences de la téléphonie mobile sont extrêmement proches des fréquences que nous utilisons quotidiennement avec une puissance bien plus faible. Une antenne de téléphonie mobile émet entre 10 et 40 watts, ce qui est extrêmement faible en comparaison avec la télévision ou la radio.

Tristan BONAMY précise que le programme zones blanches concerne l'ensemble des opérateurs et vise à permettre d'utiliser son téléphone mobile dans tout le territoire français. Une commune est considérée comme « zone blanche » dès lors qu'il n'est pas possible d'émettre ou de recevoir un appel dans un rayon de 500 mètres autour du centre bourg. 3 000 communes sont dans ce cas (en phase 1).

Dans le cadre de la phase 1 du programme zones blanches, l'Etat finance le projet et le Conseil général est le maître d'ouvrage pour la création d'une infrastructure passive (pylône et ses accessoires, dalles techniques au

sol et arrivées d'énergie) : ils permettent aux opérateurs d'installer leurs équipements techniques. Entre 2004 et 2006, les collectivités locales mettent à la disposition des opérateurs 1 250 sites d'installation.

Resteront à la charge des opérateurs les 800 sites restants (phase 2 du programme national). Les Conseils généraux lancent des appels d'offres, ce qui permet d'installer les équipements en deux ans environ. Ils proposent des sites géographiques aux opérateurs, qui choisissent ensemble le lieu d'implantation des antennes.

En France, chaque opérateur installe ses antennes et ses équipements techniques sur un support. On parle alors de mutualisation. Afin de faciliter les choses, le principe de l'itinérance a été retenu dans le programme zone blanche : un seul opérateur équipe un pylône, par lequel les appels transitent, quel que soit l'opérateur de l'utilisateur.



Tristan Bonamy

Puissance des antennes d'émission

Spécificité des antennes relais de téléphonie mobile :
une puissance très faible



10 à 40 watts par antenne

soit en moyenne, 1000 fois inférieure à la puissance d'un émetteur de radio ou de télévision



La puissance cumulée de toutes les antennes relais de France



à la puissance des émetteurs radio et de télévision de la tour Eiffel



La TV numérique terrestre a donné 10 m de plus à la tour Eiffel

Dominique CAILLAUD indique que l'AFOM s'est engagé auprès de l'Association des Maires de France à réaliser des mesures de rayonnement quand les habitants le demandent. Il lui paraît d'ailleurs avant tout essentiel de couvrir l'ensemble du territoire.

Débat

Concernant la continuité territoriale, Tristan Bonamy indique que dans la mesure du possible les opérateurs visent à créer une continuité



Plus il y aura d'antennes installées sur le terrain de manière optimale, plus la puissance des mobiles à nos oreilles sera faible et moins nous serons exposés au champ magnétique.

de réception/appel dès lors que l'utilisateur entre ou sort d'une zone dite « blanche ». Emmanuel Villemain est par ailleurs confiant concernant les éventuelles évolutions de la loi sur la téléphonie mobile, tout comme Dominique Caillaud, Emmanuel Villemain indique par ailleurs que les contrôles d'émissions sont réalisés par des cabinets de contrôle, organismes extérieurs agréés COFRAC (Comité Français d'Accréditation). Afin d'être rassuré, chaque Français peut demander qu'une mesure de réception du champ électromagnétique à son domicile soit réalisée en s'adressant à sa mairie ou à un opérateur.

Concrètement nous ne sommes jamais devant, ni à proximité immédiate de ces antennes, les fréquences utilisées sont habituelles et communes et les puissances utilisées sont très faibles. Il n'y a donc pas de risque avéré de la part des antennes en toiture et ce malgré leur nombre relativement élevé sur le territoire.

L'objectif des opérateurs de téléphonie mobile est d'obtenir 5 barrettes sur les mobiles des utilisateurs en émission et en réception.

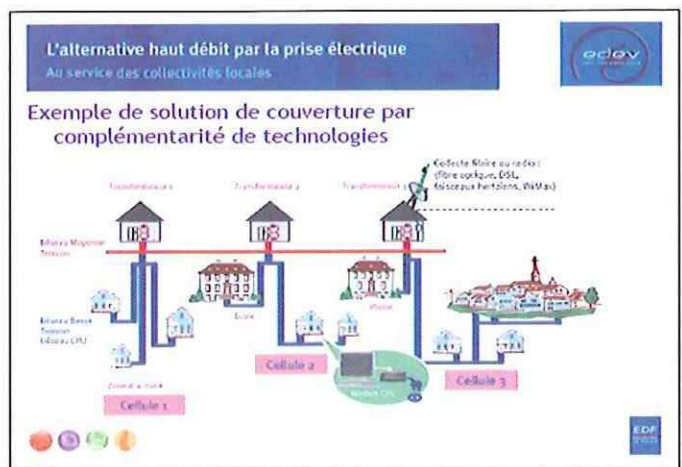
En ce sens, plus il y aura d'antennes installées sur le terrain de manière optimale, plus la puissance des mobiles à nos oreilles sera faible et moins nous serons exposés à ce champ électromagnétique. Du côté des utilisateurs, nous devons avoir un comportement adapté à l'utilisation de ces appareils très sophistiqués (oreillette, respect du temps de connexion avant de mettre le mobile prêt de l'oreille, rester statique en zone de mauvaise couverture, ...). C'est là que nous devons progresser.

Les solutions techniques

1 - Les courants porteurs en ligne

Jean-Michel MOULARD indique que les Courants Porteurs en Ligne (CPL) permettent une fourniture haut débit par le biais des lignes électriques et non des lignes téléphoniques.

Techniquement, un signal haute fréquence est ajouté au courant électrique pour transmettre les données haut débit (Internet, téléphonie,...). Pour cela, le réseau de distribution d'énergie électrique propriété des collectivités locales et concédé à EDF est utilisé. Un lien haut débit est installé sur un support du réseau électrique puis une distribution est assurée sur le réseau moyenne tension puis sur le réseau basse tension, via les transformateurs « de proximité ». On en compte environ 700 000 en France, ce qui permet, grâce à la proximité du client final, d'avoir des débits de plusieurs



Mbps.

Cette solution est économique, car le réseau existe. Il est possible d'installer rapidement le système. En outre, les pannes sont extrêmement rares. Par ailleurs, les CPL ont l'avantage d'offrir un débit symétrique (débit montant et débit descendant équivalent) et toutes les prises électriques peuvent être utilisées pour se connecter au haut débit. Aucune modification du tableau électrique n'est nécessaire.

EDEV CPL Technologie, filiale à 100 % d'EDF, intervient à la demande des collectivités locales ou des opérateurs et réalise des études économiques et techniques. Le coût complet pour la conception et l'installation est compris entre 5 et 10 000 euros pour activer les postes de transformation, étant entendu que cette solution permet d'équiper de façon ciblée les transformateurs alimentant les zones non éligibles à l'ADSL, donc d'optimiser l'utilisation du financement public. Le coût de la maintenance du réseau CPL est d'environ 3 euros par client haut débit.



Jean-Michel Moulard

En résumé, seule solution filaire pour compléter la couverture haut débit de l'ADSL dans les zones rurales, les Courants Porteurs en Ligne peuvent dorénavant être envisagés pour assurer la desserte en haut débit des territoires.

2 - L'Internet par satellite et le Wifi

François LECLERC indique que la couverture ADSL couvrira, en 2006, 96 % du réseau téléphonique français. Pour les communes qui ne seront pas couvertes, le satellite, le Wimax et le Wifi, qui permettent de s'affranchir des liens filaires et des limites de portée de l'ADSL, sont expérimentés.

La transmission par satellite reste coûteuse et n'est pas concurrentielle même dans le cadre d'une diffusion large. Son usage reste limité à des zones non accessibles par des moyens traditionnels de transmission hertzienne.

La boucle locale radio, réalisée avec la même technologie que celle utilisée pour les réseaux téléphoniques des opérateurs, a été mise en œuvre en Bretagne. Avec cette technique, les contraintes de déploiement et d'exploitation d'un réseau capillaire (ce qui existe pour tout réseau) ont limité son intérêt économique pour les opérateurs comme pour les utilisateurs.

Le Wifi se développe car cette technologie est facilement intégrée dans les réseaux domestiques et est native dans les micro-ordinateurs récents. Les utilisateurs apprécient l'absence de câbles. La réglementation permet d'assurer une portée des antennes de quelques centaines de mètres. Il convient donc d'assurer un maillage des antennes pour couvrir une zone étendue.

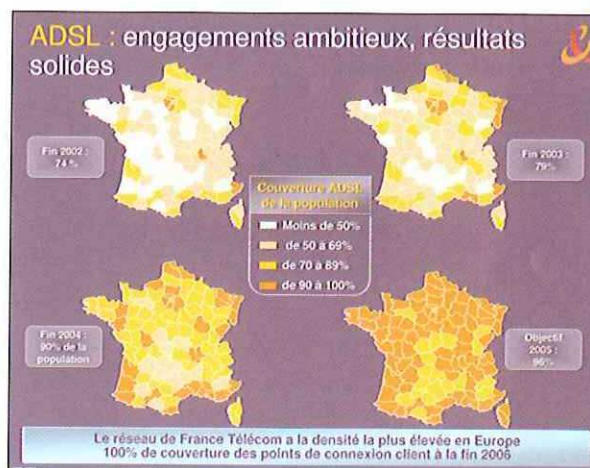
Le Wimax semble plus intéressant pour gérer des distances plus importantes. Toutefois, cette technologie nécessite des équipements industriels spécifiques, qui ne sont pas encore intégrés dans les microordinateurs à coût acceptable. Elle permet de quadriller un territoire et d'assurer une desserte locale grâce aux ondes hertziennes radio.

Les communes qui ne sont pas équipées de l'ADSL utilisent actuellement le satellite pour faire arriver le haut-débit sur le territoire et une desserte Wifi pour raccorder les utilisateurs. A l'avenir, certaines

communes utiliseront sans doute le Wimax à la place du satellite. Les choix entre le Wifi et le réseau filaire, pour la desserte locale, dépendent du taux d'usage qui est fait d'Internet. Avec un nombre important d'utilisateurs, la performance d'un réseau s'en ressent. Pour une meilleure réception en Wifi, souvent, la solution retenue pour les utilisateurs est l'antenne sur le toit (on évite ainsi les obstacles naturels). Avec le Wimax la puissance d'émission est plus forte. Il est aussi possible qu'à l'avenir, les opérateurs ou équipementiers proposent des cartes de connexion directe pour éviter les petites antennes extérieures.



François Leclerc



Le développement du Wimax est lié également aux conditions d'attributions des licences qui seront accordées aux opérateurs. Il conviendra en outre de s'assurer, avec l'introduction de cette technologie, que les réseaux mis en oeuvre restent inter-opérables afin de permettre un large accès aux différents fournisseurs de services.

3 - Les fibres optiques

Jacques VIGEZZI indique que RTE dispose de 100 000 kilomètres de lignes aériennes qui alimentent les agglomérations. Il est prévu d'équiper en fibres optiques 9 000 km d'ici fin 2009 pour la création et l'exploitation du réseau interne de sécurité de RTE, sachant que les portions de réseau doivent être mises hors tension pour assurer cette installation. Il est possible d'incorporer les fibres optiques dans un câble de garde ou de les enrôler. Un lien avec un réseau Wimax est également envisageable. RTE n'installe les fibres optiques que sur son réseau, mais il permet l'utilisa-

Les communes qui ne sont pas équipées de l'ADSL utilisent actuellement le satellite pour faire arriver le haut-débit sur le territoire et une desserte Wifi pour raccorder les utilisateurs.



Jacques Vigezzi

tion de ses pylônes pour installer des antennes Wimax et met à la disposition des opérateurs les fibres optiques qu'il n'utilise pas pour ses propres besoins. Le réseau étant utilisé pour la sûreté, il est essentiel qu'il soit fiable et il fait l'objet d'une maintenance suivie. Jacques VIGEZZI et Jean-Michel Moulard indiquent que la priorité est bien sûr donnée à l'électricité en cas de difficultés sur le réseau, par rapport au réseau de fibres optiques ou de courant porteur en ligne.

Les atouts de RTE EDF TRANSPORT : Une opportunité pour créer des réseaux de desserte « haut débit » et résorber les zones blanches de téléphonie mobile



@RTERIA

- 250 000 pylônes transformables en émetteurs radio



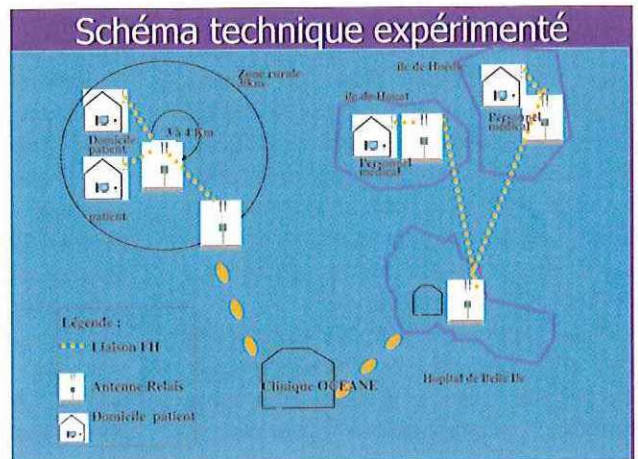
Pierre Traineau

Les services : applications concrètes

1- Le projet ALTERMED : la continuité des soins en zones rurales

Pierre TRAINEAU indique que la télésanté vise d'une part à prendre en charge les patients et d'autre part à permettre l'échange d'information entre les professionnels de santé. Les acteurs des développements de ces nouveaux services sont les industriels, les chercheurs, les usagers et les responsables des collectivités territoriales, qui peuvent intervenir comme maîtres d'ouvrage. Le projet Altermed (pour Alternative médicale) cherche à assurer la continuité des soins sur un territoire donné. Il concerne d'une part les patients et

d'autre part l'échange d'information entre les professionnels de santé. La technologie ADSL est utilisée, de même que la technologie CPL, complétée par la technologie Wimax. Le CATEL propose des démonstrations des différents systèmes afin d'assurer leur développement. L'infirmière de l'île d'Hoëdic a, en le découvrant, souhaité disposer par exemple d'un système utilisé dans l'industrie, qui consiste à s'équiper d'un casque comportant un micro et une caméra. Un patient immobilisé vivant chez lui peut également désormais entrer en relation avec son équipe de soin grâce à un système de visioconférence. L'usage a été testé directement chez ce patient et non uniquement en appartement témoin. Les technologies peuvent également être utilisées pour les soins en psychiatrie et pour assurer une sorte de tutorat des médecins, des infirmiers ou des kinésithérapeutes. Grâce à ces dispositifs, les patients prennent plus en charge leurs soins et ont parfois grâce à ces systèmes des échanges avec leur famille. Des expériences sont menées en France et en Europe actuellement. Les interrogations sont identiques concernant la pérennisation. De nouveaux modèles socio-économiques doivent être créés dans ce but, car les attentes sont fortes. Il convient, dans ces projets, d'avoir une vision globale prenant en considération les enjeux aux différents niveaux : santé, social, économique, et aménagement du territoire : condition sine qua none du succès du développement de services innovants de télésanté et de leur adhésion pérenne par les utilisateurs (patients et professionnels de santé).





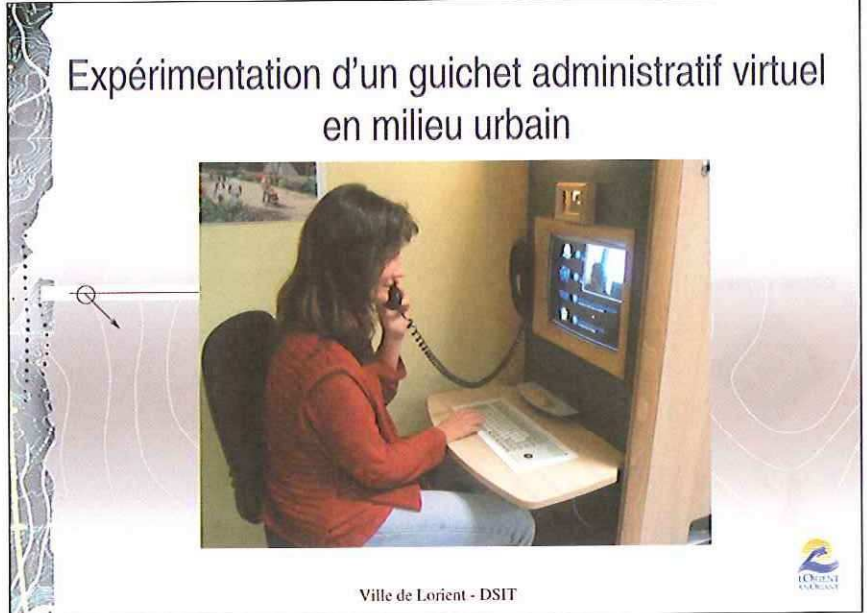
Alain
Vannier

2 - Visio guichets multiservices

Alain VANNIER indique que l'objectif de Lorient est de recréer un guichet administratif en milieu urbain mais hors des locaux administratifs. La Ville compte 62 000 habitants. La densité de population est forte au centre ville et dans deux quartiers, où il y a des bureaux d'informations municipales. Toutefois, ces bureaux ne proposent pas les services d'action sociale. La Ville a répondu à l'appel à projets de la Région qui cherche à développer des services via le haut débit. Elle a présenté un projet en lien avec la CAF, la CPAM, le service d'action sociale et un industriel qui développe des dispositifs de visioconférence.

Deux bornes publiques ont été installées dans les bureaux d'informations municipales puis dans des points cyber et deux stations conseillers, à la CPAM et au CCAS. Une communication a été faite sur le projet, via la presse et lors de réunions d'information. La borne permet d'entrer en contact avec un conseiller de l'administration. Un système permet de scanner les documents d'identité et d'imprimer les formulaires. Pour des raisons de sécurité, les stations de visioconférence ne sont pas reliées aux systèmes d'informations de la ville ou de la CPAM.

Le visio guichet est équipé d'un écran tactile, d'une caméra, d'un téléphone, d'un scanner et d'une imprimante. Quand l'appel est émis, l'image du conseiller apparaît sur l'écran qui répond aux questions de l'utilisateur. A ce jour, le bilan de l'opération est mitigé. Les bornes autonomes sont bien utilisées, mais la visioconférence n'est pas particulièrement recherchée, que les bornes soient dans les bureaux d'informations ou dans les cybercentres.



Ville de Lorient - DSIT

Expérimentation d'un guichet administratif virtuel en milieu urbain.

La CPAM et le centre communal d'action sociale ont décidé de suspendre leur participation dans ce domaine. Le partenaire industriel rencontre en outre des difficultés financières.

En milieu urbain, la visioconférence ne présente pas le même intérêt qu'en milieu rural : les usagers préfèrent discuter en face à face avec un conseiller. En outre, les questions sociales, du fait de leur complexité, sont sans doute mal adaptées à ce type de technologie. La ville de Lorient réfléchit désormais, en relation avec la communauté d'agglomération Cap l'Orient, à l'installation d'une borne en milieu rural.

3 - Le système d'alerte SE@REN





Joël LE JEUNE indique que le pays du Tregor-Goëlo a mis en place un dispositif avec la SNSM, le Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage et France Telecom, qui est intervenu comme maître d'œuvre. Les systèmes d'alertes des secours en mer étaient vieillissants et différaient selon les centres. Les opérations n'étaient en outre pas consignées.

Le centre régional opérationnel de surveillance reçoit l'ensemble des appels des victimes et des témoins d'accident nautique. Il est en lien avec trois stations de sauvetage du pays de Tregor-Goëlo. Ce dernier participe au programme européen « Leader + » sur

Le visio guichet est équipé d'un écran tactile, d'une caméra, d'un téléphone, d'un scanner et d'une imprimante.



Joël Le Jeune

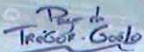





**Présentation de
l'expérimentation**

se@ren

12 octobre 2005

Le présent document contient des informations qui sont la propriété de France Télécom. L'acceptation de ce document par ses destinataires implique, de la part de ce dernier, la reconnaissance du caractère confidentiel de ses contenus et l'engagement de s'en tenir à sa reproduction, sa transmission à des tiers, sa divulgation et toute sa utilisation commerciale sans l'accord préalable écrit de France Télécom.





le thème du développement de l'usage des nouvelles technologies en milieu rural et sur le littoral. Le système d'alerte a fait l'objet de discussion au début de l'année 2003, puis une expérimentation a eu lieu à partir de la mi-2003. Le dispositif définitif est en place depuis le début de l'année 2005.



La tribune

Les alertes sont prises en compte par le système SE@REN via une liaison satellite. L'officier de quart localise l'accident et définit ses caractéristiques. Les réseaux téléphoniques alertent ensuite les équipiers afin qu'ils

interviennent. Le centre régional opérationnel de surveillance juge le système intéressant, car il limite les opérations, et donc les risques d'erreurs. Le gain est réel pour les opérations importantes. Toutefois, quelques problèmes de fiabilité sont survenus lors de l'expérimentation.

Les acquittements sont désormais pris en compte par les responsables des stations et non plus par les chefs de quart. Les équipiers sont satisfaits de connaître le type d'intervention avant d'arriver à la station. Le système est en outre facile d'usage. Néanmoins, se pose la question de la couverture du réseau de téléphonie mobile : les coupures subsistent. Les stations aimeraient par ailleurs connaître les opérations en cours, afin de pouvoir réorienter vers une autre station si nécessaire. L'objectif du programme européen a été atteint, car l'expérimentation a permis de mettre en place un service plus performant que le service existant. Les opérateurs de téléphonie mobile en ont profité pour améliorer la couverture du rivage.

Prospective

Dominique CAILLAUD souligne que les applications comme les systèmes diffèrent selon les besoins des collectivités territoriales. Il n'existe pas de réponse unique pour tous. Les développements passent par la mise en réseau des partenaires sur des projets d'applications. Les industriels doivent également relever le défi du nomadisme.

Assainissement non collectif
le spécialiste vous conseille




FAN
fosse toutes eaux
à nervures en polyéthylène

Résistance testée et garantie pour tout type de terrain




Septodiffuseur
épandage et filtre
à sable compacts

il permet de réduire les surfaces d'épandage



CSTBat - 2/1-AA-154
Avis Technique n°17/04-154

www.sebico.fr

Page B